

INFORMATION SUR LES FRAIS DE PARTICIPATION

Date limite d'inscription et de règlement : 27 octobre 2023

Date limite des inscriptions anticipées : 25 septembre 2023

Le règlement des frais de participation peut s'effectuer de trois manières :

- Paiement manuel par virement bancaire avant l'événement (conseillé)
- Paiement en ligne par Ideal, carte de crédit, Paypal et Bankcontact à la fin du processus d'inscription
- Paiement par carte, sur place à La Haye

Vous recevrez une facture quelques jours après votre inscription. Assurez-vous de bien indiquer sur le formulaire d'inscription toutes les informations nécessaires à l'établissement de la facture.

Notez que vous pouvez utiliser vos fonds Erasmus « organisation de la mobilité » pour financer votre voyage.

Types de participation

1) Participation en présentiel à La Haye – tarif individuel

- Établissements membres de l'AEC
 - Tarif réduit pour inscription & règlement avant le 25 septembre : 350€
 - Plein tarif (inscription & règlement entre le 25 septembre et le 27 octobre): 450€
- Étudiants
 - Tarif réduit pour inscription & règlement avant le 25 septembre : 100€
 - Plein tarif (inscription & règlement entre le 25 septembre et le 27 octobre): 150€
- Établissements non membres de l'AEC
 - Tarif réduit (inscription & règlement avant le 25 septembre) : 500€
 - Plein tarif (inscription & règlement entre le 25 septembre et le 27 octobre): 600€

Date limite des inscriptions et règlements : 27 octobre 2023

AEC Annual Congress and General Assembly 2023

2) Participation en distanciel uniquement – sessions diffusées sur internet

- Établissements membres de l'AEC
 - Jusqu'à 3 participants d'un même établissement : 150€
- Établissements non membres de l'AEC
 - Jusqu'à 3 participants d'un même établissement : 450€

Veillez noter que :

- Il est possible de combiner les participations en présentiel et en distanciel : tout établissement peut envoyer des représentants sur place à La Haye et acheter des forfaits en distanciel pour d'autres représentants (en distanciel).
- Un même établissement peut envoyer plus d'un représentant à La Haye et acheter plusieurs forfaits de 3 participants en distanciel.
- Aucun frais supplémentaire pour les ateliers pré-Congrès, sauf l'atelier MusiQuE (inscription en ligne obligatoire sur le site internet de MusiQuE).

Chaque participant (en distanciel ou présentiel) doit remplir un bulletin individuel d'inscription à l'événement d'ici le 27 octobre

Passée cette date, aucune inscription ne sera acceptée pour une participation en présentiel à La Haye.

Aucun remboursement ne sera effectué en cas d'annulation notifiée après le 27 octobre

Pour toute information, merci de contacter Sara Primiterra : events@aec-music.eu

Coordonnées bancaires pour les règlements

BNP Paribas Fortis

Titulaire du compte : AEC-Music

IBAN: BE47 0016 8894 2980

SWIFT / BIC Code: GEBABEBB

Lors du virement, merci d'indiquer clairement le code de l'événement (Congrès 2023)

Distanciel / Présentiel

Nom de votre établissement (le cas échéant)

Exemple: Congrès 2023, présentiel, Gotham Conservatory